



**Le projet de Grande Halle dans le 7^e arrondissement de Lyon.
Trois entreprises ont été sanctionnées pour travail illégal par dissimulation**

devant le tribunal administratif, grâce à un référé-liberté. Elle accuse l'arrêté d'être mal motivé, disproportionné et contraire à la liberté d'entreprendre. Par exemple, les maîtres d'ouvrage Gecina et DCB ont déjà pris des dispositions pour remplacer SAPE sur les chantiers. *"Le manque à gagner est de l'ordre de 300 000 euros et nous risquons de perdre d'autres contrats"*, détaille David Garde. Le chef d'entreprise met ainsi en valeur l'enjeu financier, pour sa PME de 37 salariés anticipant un chiffre d'affaires de 6 millions d'euros pour 2016.

Si le juge des référés du tribunal administratif de Lyon, Denis Chabert, a bien reconnu une "sanction pénale administrative" lors de l'audience du 15 décembre, son ordonnance du 16 ne donne pas suite à la requête de la SAPE. Cette dernière est rejetée car la sanction du préfet a été jugée à la fois adaptée et

proportionnée à la fraude commise. En parallèle, une procédure va être engagée au pénal. Les auditions contradictoires se sont tenues en décembre, se poursuivront en janvier et aboutiront à la rédaction d'un procès-verbal à destination du procureur de la République. *"Ce genre de décision est surtout un message politique de la part d'un gouvernement qui veut mettre fin au détachement salarial"*, renchérit néanmoins David Garde.

Une politique nationale

Sur ce point, il n'a pas complètement tort. Si le Gouvernement ne remet pas en cause le dispositif européen du détachement, une de ses priorités est bien de lutter contre les abus de cette pratique. Le 13 décembre, le nouveau Premier ministre, Bernard Cazeneuve, a ainsi pris position contre la *"fraude aux détachés"*, qu'il juge *"délétère"*. La salve continue trois jours plus tard

devant le Sénat, à l'occasion des questions au gouvernement. La secrétaire d'État à la formation professionnelle, Clotilde Valter, annonce le renforcement des sanctions, avec des amendes pouvant atteindre 500 000 euros et des arrêts de chantier (*voir encadré*). *"Ces mesures sont efficaces, assure-t-elle : depuis juillet 2015, il y a eu 840 amendes administratives qui ont ramené un produit de 4,5 millions d'euros (...). De même, depuis début 2016, une trentaine de chantiers ont été arrêtés."* En tout cas, une chose est sûre : le Gouvernement tente ainsi de mettre fin à un sentiment d'impunité qui n'a été que trop propice à des montages frauduleux, à la fois coûteux pour notre Sécurité sociale et pour les travailleurs détachés.

/// MORGANE REMY ET EVA THIÉBAUD

* Chiffres du ministère du travail.